

***Etaient présents :***

Pour le collège Etat et collectivités : Bastien Colas (DRAC), Ubavka Zaric (DRAC), Cédric Pellissier (Région), François Descoeur (AMRF), Isabelle Lavest (France Urbaine), Marc Chassaubéné (FNCC), Xavier Marcon (Villes de France)

Pour le collège employeurs : Aline Sam-Giao et Henri Dalem (USEP-SV/AFO/FEVIS/Maillon/Groupe des 20/France Festival), Valère Bertrand (SYNAVI/SCC/Fédération des arts de la rue/Themaa/Regroupement Cies danse/Cies d'Auvergne), Ludivine Ducrot (SMA/GrandBureau/FAMDT/Jazz(s)RA)

Pour le collège salariés : Christophe Jaillet (CGT), Raphaël Vial (CGT), John Zidi (SUD/CU69), Laurent Van Kote (CFDT/FO)

Pour Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (coordination) : Marjorie Glas

Cédric Pellissier préside cette réunion au nom de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**1- Tour de table des représentants présents**

**Isabelle Lavest** est adjointe à la culture à la ville de Clermont-Ferrand. Elle représente Olivier Bianchi, maire de la Ville et suppléant au COREPS pour France Urbaine.

**Xavier Marcon** est directeur adjoint à la culture de la ville de Bourg-en-Bresse Il représente Sylviane Chêne, adjointe à la culture, au nom de Villes de France.

**John Zidi** représente le Collectif Unitaire 69, équivalent de la coordination des intermittents et précaires en Région. Il est suppléant sur un siège partagé avec Sud culture.

**Ludivine Ducrot** est directrice du Fil à Saint-Etienne. Elle représente ici le SMA, Grand Bureau, la FAMDT et Jazz(s)RA.

**Laurent Van Kote** représente la CFDT. Il partage son siège avec Force Ouvrière qui est suppléante.

**Henri Dalem** siège ici au nom de l'USEP-SV, en remplacement de Marine Dardant-Pennaforte et Vincent Roche-Lecca.

**Aline Sam-Giao** occupe le 2<sup>e</sup> siège de l'USEP-SV. Elle représente les Forces musicales, PROFEDIM, la FEVIS et France Festival. Elle est par ailleurs directrice de l'Auditorium de Lyon.

**Raphaël Vial** est délégué régional du SYNPTAC CGT. Il est par ailleurs régisseur général et technique et travaille principalement sur les scènes musicales lyonnaises.

**Cédric Pellissier** est chef de projet "missions transversales" à la Région Auvergne-Rhône-Alpes..

**Bastien Colas** est directeur adjoint délégué à la création et aux industries culturelles à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

**Ubavka Zaric** est conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

**Valère Bertrand** représente le SYNAVI mais également, dans le cadre du Comité de Pilotage, les organisations suivantes : SCC, Fédération des arts de la rue, association des compagnes d'Auvergne, Collectif marionnettes AURA Thémaa, regroupement des compagnies de danse en AURA.

**François Descoeur** est maire d'Anglard-de-Salers et siège ici au nom de l'AMRF.

**Marc Chassaubéné** est adjoint à la culture à la ville de Saint-Etienne et représente la FNCC.

**Christophe Jaillet** représente le SFA-CGT.

## **2- Point d'actualité**

**Valère Bertrand (SYNAVI)** parle au nom des organisations qu'il représente et dit leur satisfaction vis-à-vis du COREPS et de sa mise en œuvre. Il estime que la méthode collective est bonne, les ordres du jour sont respectés, et il remercie l'agence AURA-SV pour le travail mené. Il salue par ailleurs le souhait du ministère de multiplier les COREPS dans les différentes régions. Il ajoute un bémol à ces constats : il regrette en effet que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne se positionne que comme simple observatrice, les organisations attendent un engagement plus fort. Il demande enfin à avoir l'assurance du maintien du budget pour la COREPS et sa pérennisation. Concernant le secteur du spectacle vivant, il insiste sur le besoin actuel de sécurité et de stabilité des structures et des équipes. Il regrette enfin l'absence des départements au sein du COREPS.

**Henri Dalem (USEP-SV)** souscrit à ce qui a été dit précédemment. Il insiste sur la nécessité qu'il y a à donner des perspectives au COREPS : si gérer l'urgence est indispensable, il est important que le COREPS obtienne des garanties, notamment de la part de la Région, afin de travailler sur le long terme.

**Ludivine Ducrot (SMA)** revient de son côté sur l'interdiction des concerts debout qui fragilise fortement le secteur des musiques actuelles (nouvelles annulations, reports). Elle appelle également à sortir de l'urgence et à apprendre à travailler avec le virus, notamment en sécurisant les lieux par des systèmes d'aération et une meilleure circulation des publics. Elle revient enfin sur les difficultés d'application du pass vaccinal (complexité d'accueil des public, question de l'application auprès des intermittents, permanents et bénévoles) et demande jusqu'à quand il sera en vigueur.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** se dit satisfaite du fonctionnement du COREPS, qui représente un échelon de dialogue très important pour être informé au niveau régional. Elle considère cependant qu'un lien avec le national est tout aussi important et appelle à être attentif à ce qu'il y ait une interaction régulière avec le ministère et que les travaux produits en COREPS circulent au sein des différentes organisations représentées. Concernant la situation plus conjoncturelle du secteur, elle rappelle que, si les lieux sont majoritairement ouverts, les annulations sont nombreuses en raison des cas de Covid dans les équipes. Les remplacements d'artistes restent difficiles et cette situation risque de durer jusqu'au début du mois de mars. S'agissant du pass vaccinal, elle insiste sur la difficulté de sa mise en place dans le cas des artistes permanents.

**Raphaël Vial (CGT)** insiste sur le caractère liberticide du pass vaccinal. Il demande à ce que les questions nationales soient également évoquées en COREPS afin que les problématiques soient

remontées au gouvernement via la DRAC et la préfecture. Il s'interroge sur la faiblesse du soutien au secteur culturel qui représente pourtant une part non négligeable du PIB.

**Laurent Van Kote (CFDT)** rejoint les constats du SYNAVI s'agissant du COREPS. Les groupes de travail ont bien commencé et les échanges s'avèrent intéressants. Il souhaite attirer l'attention sur la situation des salariés qui ont été peu soutenus lors de la première vague, pendant laquelle la majorité des aides a été aiguillée sur les entreprises. Il est selon lui nécessaire d'aider l'emploi direct. Le secteur fait par ailleurs face à des difficultés de recrutement. La situation des artistes est également très préoccupante.

**John Zidi (CU69)** revient également sur les difficultés traversées par les artistes, et notamment les musiciens. Dans le contexte actuel, les compensations sont insuffisantes : le chômage partiel est une réponse précaire et, surtout, l'affaiblissement global de l'activité est net et l'offre de travail s'en ressent. Si les mesures sanitaires doivent être levées le 16 février prochain, cela n'empêchera pas les annulations de continuer. Il termine enfin son propos en rappelant que la réforme de l'assurance chômage, telle qu'elle a été adoptée, va avoir des effets très durs sur les demandeurs d'emploi.

**François Descoeur (AMRF)** affirme la volonté des élus des communes rurales à être présents dans ce COREPS. Il revient sur les difficultés également traversées par les élus depuis deux ans : les annulations sont nombreuses et cela a des effets sur le plan social. Il se dit satisfait du COREPS, bien lancé.

**Raphaël Vial (CGT)** tient à signaler que les salles de spectacle n'ont jamais provoqué de clusters et qu'elles continuent pourtant à faire l'objet d'interdictions.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** indique que le SYNAVI et le SCC ont fait paraître un communiqué de presse demandant de revenir au protocole sanitaire tel qu'il avait été négocié à l'automne 2020 avec le ministère de la Culture. Le communiqué demande par ailleurs la suppression du pass vaccinal sur les lieux de culture.

**Christophe Jaillet (CGT)** fait part de l'inquiétude des salariés du secteur. Les travaux du COREPS sont d'ailleurs constamment parasités par l'actualité et les difficultés que les acteurs culturels traversent. La CGT interpelle à ce titre le ministère : il est nécessaire d'accompagner les personnes en difficultés, les dispositions pour faire face à la crise sont insuffisantes (il témoigne notamment des difficultés à être payé dans le cas d'une prestation non effectuée dans les collectivités). Il s'inquiète enfin de la levée du recours à l'activité partielle le 31 janvier 2022.

**Bastien Colas (DRAC AURA)** dit également sa satisfaction à l'endroit du COREPS : les échanges se sont déroulés dans un contexte de grande liberté de parole, de respect et d'écoute. La crise actuelle continue mais se transforme et ce régime d'imprévisibilité risque de durer encore un peu. Dans ce contexte, le COREPS sera très utile. Il tient à remercier les élus pour leur présence et appelle les membres du COREPS à relayer les différents échanges dans leurs organisations respectives. Il informe par ailleurs qu'un CLTC aura lieu mi-février : le sujet du spectacle vivant sera abordé auprès des élus. La DRAC entend les remarques sur la mise en œuvre du pass vaccinal : celle-ci doit être discutée, la voix de la culture doit être entendue.

**Cédric Pellissier (Région AURA)** dit la satisfaction des services de la Région à l'endroit du COREPS. Des membres de l'équipe du spectacle vivant sont mobilisés dans chacun des groupes de travail. Il dit avoir entendu les questions relatives aux engagements budgétaires de la Région, les arbitrages politiques sont en cours. Il précise enfin que les services de la direction du spectacle vivant

tacheront de nourrir au mieux les échanges de différents groupes en prodiguant les informations utiles.

### **3- Echange autour du projet de circulaire ministérielle établissant les COREPS**

Un point est ensuite fait sur le projet de circulaire ministérielle établissant les COREPS (reproduit en annexe de ce document). **Marjorie Glas** précise que, si le projet de circulaire est adopté en l'état, cela nécessitera de revoir le règlement intérieur : le comité de pilotage y est plus étendu et impose une présence de la DREETS (or, en région AURA, la DREETS souhaite principalement participer au COEF). Afin de maintenir l'organisation actuelle du COREPS autour d'un comité de pilotage réduit, le comité de pilotage actuel pourrait être renommé bureau. Marjorie Glas revient enfin sur le processus, en cours, de prise de contact avec les organisations représentatives du spectacle enregistré. Elle s'interroge sur les modalités d'intégration de ces acteurs aux groupes de travail existants.

**Bastien Colas (DRAC AURA)** considère que le spectacle enregistré pourra aisément intégrer les groupes de travail Festivals, emploi-formation et protocoles.

**Christophe Jaillet (CGT)** indique que les acteurs du spectacle enregistré ne font pas face à la même urgence et n'auront peut-être pas un intérêt prononcé pour le COREPS.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** précise que, dans les autres COREPS, le spectacle enregistré n'est pas très présent. Mais si toutefois des représentants souhaitent intégrer le COREPS AURA, ils pourront tout à fait intégrer les groupes de travail existants.

**Cédric Pellissier (Région AURA)** considère que les acteurs du spectacle enregistré (et spécifiquement issus des secteurs de l'exploitation et des festivals de cinéma) auront la capacité à s'impliquer dans les différents groupes de travail. Pour intégrer ces acteurs au COREPS, un courrier a été envoyé aux organisations représentatives pour leur proposer des désigner des représentants en région. Une réunion sera également organisée entre DRAC, Région et COREPS pour identifier les réseaux régionaux.

**Ubavka Zaric (DRAC)** considère que les questions concernant les salariés peuvent être communes et pourront être traitées le cas échéant dans le groupe Emploi formation.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** revient sur la composition du comité de pilotage telle que proposée dans le projet de circulaire, qui suppose la présence en son sein de toutes les organisations représentatives. Elle suggère que le comité de pilotage du COREPS AURA soit rebaptisé bureau, afin de maintenir un espace d'échange efficace.

**Ubavka Zaric (DRAC)** constate en effet que la circulaire propose un comité de pilotage très lourd en termes de composition, qui risque de se confondre avec la plénière. Ce constat sera remonté auprès du ministère, il est important de distinguer la plénière du comité de pilotage.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** revient également sur l'unanimité demandée pour permettre une présence des réseaux au sein du COREPS. Cette unanimité paraît difficile à obtenir et il faudrait peut-

être assouplir les règles. Pour rappel, l'unanimité n'est demandée au sein du COREPS AURA que pour permettre aux réseaux de siéger au sein du Comité de pilotage. En revanche, leur présence dans le COREPS est possible sans condition.

**Cédric Pellissier (Région AURA)** revient sur l'obligation faite à la DREETS de siéger au sein du COREPS. Selon lui, l'existence du COEF en région peut justifier l'absence de la DREETS au COREPS.

**Bastien Colas (DRAC AURA)** répond que si obligation il y a, la DREETS devra être présente.

#### **4- Groupes de travail du COREPS : évaluation et articulation**

Un point est ensuite fait sur l'activité des différents groupes de travail du COREPS.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** indique qu'il n'est pas toujours facile d'avoir une présence des trois collègues au sein des groupes de travail. Elle interroge la présence des associations d'élus, très attendus par les autres membres du COREPS.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** a le sentiment que sur certains groupes de travail, il serait nécessaire de s'adjoindre la présence ponctuelle de certains spécialistes.

**Marjorie Glas** répond sur ce point en expliquant que certains groupes ont fait le choix d'inviter des spécialistes pour éclairer leurs échanges. Il existe un petit budget pour cela. Elle demande par ailleurs à ce que plusieurs questions soient abordées lors de ce comité de pilotage :

- Comment mobiliser davantage les élus et leur faire parvenir les travaux du COREPS ? Elle se dit prête à organiser des réunions en interne des associations d'élus permettant de présenter le COREPS.
- quels travaux doivent être produits par les groupes et pour quels objectifs ?
- peut-on préciser davantage les contours du groupe Politiques Publiques, qui paraissent moins précis et concrets que pour les autres groupes ?

**Ludivine Ducrot (SMA)** suggère de réfléchir au mode d'animation du groupe politiques publiques afin qu'il aboutisse à des préconisations collectives. Il est nécessaire de resserrer ses objets de travail car il apparaît en effet trop vaste.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** appelle à ce que ce groupe travaille sur des choses concrètes, notamment sur les financements apportés par les collectivités territoriales (modalités des aides, types d'aides). Il interroge également la fréquence des réunions pour ce groupe.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** dit que si l'arrivée à des préconisations est importante, le dialogue social l'est également. Certains sujets n'aboutissent pas à des préconisations et ce n'est pas grave. Il faut prendre ces échanges comme un processus. L'objectif du COREPS est de mieux se connaître, afin d'aboutir à des solutions les plus co-construites possibles.

**Laurent Van Kote (CFDT)** considère que ce groupe de travail a vocation à moins aller dans le détail, à observer les actions des différentes instances. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des chiffres. Ce

groupe a également vocation à parler de l'articulation entre les différents échelons des politiques publiques et à déboucher sur des pistes de travail communes.

**François Descoeur (AMRF)** considère que ce groupe pourrait travailler à un rééquilibrage des soutiens entre territoires.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** suggère que le groupe politiques publiques travaille à partir des travaux des autres groupes pour émettre des préconisations.

**Marc Chassaubéné (FNCC)** revient sur la proposition qui a été faite de créer des liens plus poussés avec les associations d'élus. Des allers-retours sont en effet nécessaires entre associations d'élus et COREPS. Cela demande aux élus présents de représenter l'association et pas leur collectivité, ce qui est inhabituel pour eux.

**Cédric Pellissier (Région AURA)** souhaite revenir sur la question de l'observation et alerte sur la difficulté de fournir les chiffres attendus, c'est un travail chronophage. Il travaille actuellement au sein de la direction de la culture de la Région afin de définir quel chiffres pourront être donnés. Mais il insiste également sur la nécessité de savoir en amont quoi faire des chiffres.

**Henri Dalem (USEP-SV)** indique que le groupe de travail Emploi formation a travaillé sur les indicateurs qui seraient utiles au travail. La lecture des chiffres demande en effet du temps et des compétences que les membres du COREPS n'ont pas forcément.

**Raphaël Vial (CGT)** insiste en effet sur la nécessité de connaître la manière dont les chiffres présentés ont été produits.

**Ubavka Zaric (DRAC)** suggère de mobiliser les travaux du DEPS.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** propose que la circulaire soit accompagnée de la mise à disposition d'outils statistiques pour favoriser le travail des COREPS.

**Marjorie Glas** ajoute que la CPNEF-SV travaille actuellement sur une base de données accessible à tous. Le DEPS pourra également être un outil pertinent.

**Bastien Colas (DRAC)** répond aux questions qui ont été posées concernant le budget du COREPS. Pour l'instant, le budget est pris sur celui de la DRAC. La publication de la circulaire permettra peut-être à terme de compter sur un financement issu du ministère mais pour l'instant, c'est encore la DRAC qui finance. Le même montant est prévu pour 2022.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** considère qu'un financement direct par la DGCA paraîtrait logique.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** considère en effet que l'établissement de la circulaire doit être accompagné de moyens pour faire fonctionner le COREPS et offrir des outils d'observation.

**Christophe Jaillet (CGT)** demande à ce que les chiffres mis à disposition puissent être répartis par département.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** demande à ce que, sur les groupes production diffusion, davantage de lieux soient représentés.

**Marjorie Glas** acquiesce, ce groupe demande à être rééquilibré par une présence accrue de responsables de lieux. Le SYNDEAC est notamment attendu à cet endroit.

Un dernier point est fait concernant le périmètre du groupe Politiques Publiques.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** suggère qu'une méthodologie de travail soit construite afin que ce groupe aboutisse à des préconisations globales à partir des travaux des autres groupes.

**Henri Dalem (USEP-SV)** propose que le groupe travaille à l'établissement d'une carte des politiques publiques de la culture, identifiant les aides en place. Cette carte pourrait être présentée aux associations d'élus.

**Ludivine Ducrot (SMA)** considère que si cet outil est utile, il peut être très lourd à mettre en place. Elle propose que les besoins des organisations présentes autour de la table soient entendus pour ensuite les confronter.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** considère que ce groupe doit traiter les urgences avant de travailler ensuite sur du moyen et du long terme.

**Bastien Colas (DRAC)** appelle en effet à travailler sur le court et le long terme. Il propose notamment de travailler sur les modalités d'une aide aux salariés.

#### **5- Ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de pilotage**

Un point est fait sur l'ordre du jour de la prochaine réunion, et les éventuels objectifs donnés aux groupes de travail.

**Aline Sam-Giao (USEP-SV)** propose de mettre à l'ordre du jour une mise en commun des préconisations des groupes. Elle propose également que soit interrogée la remontée de ces préconisations auprès de la DGCA et en CTC.

**Ubavka Zaric (DRAC)** dit que, d'ici là, un premier comité des COREPS aura peut-être été programmé.

**Isabelle Lavest (France Urbaine)** retient la nécessité de faire remonter les travaux au sein des associations d'élus. Elle insiste sur l'importance d'y travailler du côté des élus.